

**LIGUE FRANCOPHONE
DE FOOTBALL EN SALLE**

**Province du Brabant Wallon
et
Région de Bruxelles-Capitale**

**VADE - MECUM
SAISON 2026 - 2027
DIRECTIVES GENERALES**



SOMMAIRE		
0.	SOMMAIRE - CONTACTS	2.
1.	INSCRIPTIONS DES CLUBS FINANCES -ADMINISTRATION -	3.
2.	DEMISSION - (RE)AFFILIATIONS DES MEMBRES INTERDICTION - DETTES - CALENDRIER - VALIDATIONS	4.
3.	PERMANENCES DE L'ENTRE -SAISON	5.
4.	FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2026 - 2027	6.
5.	EN RESUME	7.

ADRESSE DU LOCAL PROVINCIAL

Avenue Général Bernheim, 31 (2^{ème} étage) - 1040 Etterbeek
Tél : 02 / 735 18 52 **(pas de courrier postal à cette adresse !!)**

**Attention : Cette adresse changera en début de saison.
La nouvelle adresse sera communiquée dès qu'elle devient effective.**

SECRETARIAT DE LA LFFS Brabant

Serge De Grève - LFFS Brabant - Rue G. Biernaux, 22 boîte 33 - 1090 JETTE

SITE OFFICIEL DE LA LFFS Brabant/Bruxelles : www.lffs.org

Autres contacts

S. DE GREVE Secrétaire provincial	sergedegreve@yahoo.com 0477 02 50 40
M. DESCAMPS Vice-Présidente provinciale	lffs.sportivebrabant@gmail.com 0470 12 32 00
N. LIPPERT M. TEMSAMANI	lffs-gestion.ln@proximus.be 0456 03 73 90 tems-momo@hotmail.be 0486 57.27.39
M. HERNANDEZ (Jeunes)	mhernandez.murcia@gmail.com 0495 45 85 33
A. VAN ESCH Président provincial	vaneschandre@netcourrier.com 0475 49 12 43

1. INSCRIPTION DES CLUBS

LES INSCRIPTIONS DES CLUBS POUR LA SAISON 2026-2027
AURONT LIEU DU 01.05 AU 22.06.2026

A L'INSCRIPTION TOUT CLUB NON EN ORDRE DE PAIEMENT ET DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS NE
POURRA PAS PARTICIPER AU PROCHAIN CHAMPIONNAT

AVIS IMPORTANT : Nous invitons les clubs à consulter régulièrement les Brabant 's News pour y découvrir les dates des permanences.

A. FINANCES

Tous les frais relatifs à la saison 26-27 devront être réglés avant l'inscription (le tarif mis à jour se trouve sur le site lffs.org). Les clubs en dette pour la saison 25-26 devront avoir acquitté celle-ci avant l'inscription.

Tous ces paiements se feront exclusivement sur le compte ING de la L.F.F.S. Brabant – 1090 Jette :

BE51 3101 2316 8262

B. ADMINISTRATION

Tous les documents d'inscription se trouvent sur le site www.lffs.org.

Les formulaires disponibles en ligne dûment complétés sont à envoyer par mail aux 3 adresses suivantes :

André Van Esch vaneschandre@netcourrier.com
Serge De Grève sergedegreve@yahoo.com
Myriam Descamps lffs.sportivebrabant@gmail.com

En cas de changement de correspondant qualifié, un code d'accès à la plateforme **BigCaptain** est envoyé au CQ du club pour lui permettre d'affilier ses membres. Ce code est incessible.

Liste des formulaires demandés (téléchargeables sur www.lffs.org) :

Les documents DOIVENT être remplis en ligne. Les formulaires dûment complétés et signés sont à scanner et à envoyer aux 3 adresses signalées ci-dessus. Le format pdf est requis.

1. Engagement solidaire : 1 formulaire par club.

Procédure :

1. Le compléter.
2. Enregistrer le formulaire sur son PC.
3. L'imprimer et le faire signer MANUSCRITEMENT par chacun des membres de l'engagement solidaire.
4. Le scanner en format PDF.
5. Joindre les documents d'affiliation des nouveaux membres de l'ES + copie de carte d'identité recto/verso, de même que la preuve de paiement des frais d'affiliation de ces 3 membres.

2. Formulaire inscription équipe : 1 formulaire par équipe.

Procédure :

1. Le compléter.
2. Enregistrer le document sur son PC.
3. Le scanner en format PDF.
4. Joindre la preuve de location de la salle (contrat reprenant la liste des dates de réservation de la salle pour le déroulement des matchs à domicile).
5. Joindre la preuve de paiement de l'inscription 2026-2027.

RAPPEL :

- Le nom du club doit obligatoirement mentionner un lieu géographique situé dans la province du Brabant-Wallon ou en Région de Bruxelles-Capitale (ville, commune, ...).
- Le siège social doit obligatoirement y être situé.
- Le nom du lieu géographique doit apparaître dans le nom de l'équipe.

Confidentialité des renseignements :

Toutes les données demandées ne sont conservées qu'aux fins de gestion et d'organisation des compétitions.

C. DEMISSION

Chaque club peut également émettre le désir de quitter la LFFS. Dans ce cas il est demandé :

- d'avertir la LFFS Brabant de cette démission (modalité obligatoire prévue par le R.O. de la Ligue) ;
 - de solder le compte du club (afin d'éviter la procédure prévue dans le point 2B du présent document).
- Ces formalités doivent également être effectuées avant la date d'échéance fixée pour les inscriptions, c'est-à-dire le **lundi 22 juin 2026**.

2 (RE)AFFILIATION DES MEMBRES.

A. INTERDICTION

Il est interdit d'être affilié simultanément à deux clubs de la LFFS (sauf cas spéciaux prévus par le R.O. Ligue "Double Affectation"). Sauf exception, il est interdit d'être affilié à un club URBSFA **et** un club de la Ligue.

B. CLUBS EN DETTES

Les membres affectés à un club qui cesse ses activités sans apurer ses dettes vis-à-vis de la L.F.F.S Brabant ne pourront demander leur affectation à un nouveau club que moyennant l'apurement de leur quote-part de cette dette augmentée de 5,00 € de frais administratifs.

C. CALENDRIER ADMINISTRATIF

Du 01 mai au 15 juin 2026

Procédure de réaffiliation des membres

Les CQ. des clubs sont invités à procéder à la réaffiliation de leurs membres via le logiciel

BigCaptain.

La procédure se trouve sur la page d'accueil du site lffs.org (coin supérieur droit).

Du 01 mai au 30 juin 2026

Désaffiliation par les membres

Un membre est libre de se désaffilier entre le 1er mai et le 30 juin en utilisant le formulaire et en suivant la procédure. Le formulaire est à envoyer par mail à l'adresse indiquée sur le document et au correspondant qualifié du club d'origine.

(Téléchargeable sur le site www.lffs.org dans la rubrique documents – affiliation des membres)

REMARQUES

- ✓ Un membre non désaffilié par son club ou qui oublie de se désaffilier restera d'office affilié dans le même club pour la saison 26/27 ; il ne doit pas fournir de document d'affiliation pour la prochaine saison.
- ✓ Un membre désaffilié par son club ou qui s'est désaffilié doit à nouveau rentrer un dossier complet d'affiliation au nom de son nouveau club.
- ✓ A défaut d'avoir validé l'opération « désaffiliation » (même s'il n'y en a pas et que tous les membres restent), tous les membres du club seront d'office désaffiliés (sauf si leur club est en dette). Ils devront se réaffilier via le cq du club où ils seront actifs et remplir tous les nouveaux documents
- ✓ Les membres d'un club qui arrête ses activités sont tous libres à partir du 1^{er} juillet. (Sauf si leur club est en dette).
- ✓ Un membre affecté à un club démissionnaire en ordre financier est d'office libre à partir du 1^{er} juillet et devra faire une nouvelle demande pour la saison suivante.
- ✓ Dans son club d'origine, un membre non actif qui désire devenir actif ou qui évolue dans une catégorie de jeune et devient sénior, devra remplir un nouveau document d'affiliation.

D. DOCUMENTS D’AFFILIATION

a) Document d’affiliation

Tous les membres désaffiliés et tous les nouveaux membres doivent rentrer un dossier complet pour faire une demande d’affiliation. (Remplissable en ligne sur le site BigCaptain par le CQ du club).

b) Procédures d’affiliation :

- ✓ Chaque club reçoit un mot de passe afin d’accéder au logiciel **BigCaptain**.
- ✓ Toutes les affiliations sont à encoder par le CQ du club.
- ✓ Le document d’affiliation est à conserver par le club de même qu’une copie recto/verso de la carte d’identité du membre. Les données sont encodées dans le logiciel **BigCaptain** et les copies du document d’affiliation, du document d’identité (recto/verso) et preuve de paiement sont téléchargées dans l’application. Tous ces documents doivent être du format PDF afin d’en garantir la lisibilité.
- ✓ Une affiliation dont la demande rentre à la province entre le 1^{er} avril et le 30 juin ne prend cours qu’à partir du 1^{er} juillet.

3 PERMANENCES EN NOS BUREAUX D’ETTERBEEK

Durant la saison, les permanences se dérouleront le lundi de 17h30 à 19h30.

Toutes ces dates sont confirmées via le Brabant’s News ou la News Letter provinciale disponible sur le site www.lffs.org.

4. FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2026 – 2027

Frais club	Nouveau club	Ancien club	
Gage	100,00	Pas d’application	
Cotisation Ligue	25,00	25,00	
Organe officiel : 2 abonnements	20,00	20,00	
Règlement organique + statuts + règles de jeu	0,00	0,00	Documents disponibles sur lffs.org
Affiliations 3 membres de l’engagement solidaire	75,00	75,00	
Total club	220,00	120,00	

Frais équipes	Inter- provinciale	Equipe seniors + vétérans	Equipe dames	Equipe jeunes
Droit de compétition	Voir tarif particulier	12,50	12,50	12,50
Frais administratifs		17,50	17,50	17,50
Elaboration calendrier		10,00	10,00	10,00
Provision frais d’arbitrage		400,00	200,00	100,00
Total équipe			440,00	240,00

Droit de coupe provinciale : (la participation est facultative pour les équipes 2, 3,...)	Equipes seniors ou vétérans 10,00	Equipes jeunes et dames Gratuit
---	--	--

Provision d'arbitrage supplémentaire et particularités :

Un second appel de fonds sera effectué le 31/12/2026 :

1. Séries de 14 équipes ou plus) : 120,00 €
2. Séries de 13 équipes : 90,00 €

NB : En jeunes, le solde calculé sur base du nombre d'équipes par catégorie.
En dames, une réduction de 200,00 € est offerte par la province.

Procédure :

Le paiement s'effectue sur le compte BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de « LFFS Brabant c/o Serge De Grève – 1090 Jette ».

Communication : Nom et numéro de matricule du club.

La preuve de paiement est à joindre au dossier d'inscription.

Rappel :

Durant la saison et jusqu'au 31 03 2027 compris, les affiliations des membres sont encodées par le correspondant qualifié du club sur le site **BigCaptain**. Le montant de 25,00 € (seniors, vétérans et dames) ou de 10,00 € (jeunes) par affilié est à effectuer sur le même compte bancaire de manière anticipative. Les preuves de paiement sont à télécharger sur le site licences lors de l'affiliation.

5. EN RESUME : DOCUMENTS A ENVOYER POUR LA SAISON 2026/2027

A partir du 01 mai et jusqu'au lundi 22/06/2026: inscriptions des clubs

1. **L'Engagement solidaire.** 1 document par club.
2. **Le formulaire inscription équipe** : 1 formulaire par équipe alignée
3. **Le(s) document(s) d'affiliation des membres de l'Engagement Solidaire :**
(Uniquement en cas de changement du Comité Directeur) :
Document d'affiliation, copie recto/verso du document d'identité et preuve de paiement de l'affiliation.
4. **Preuve de paiement** : Inscription club + inscription(s) de(s) (l')équipe(s).

**IL VA DE SOI QU'UN DOCUMENT INCOMPLET ET/OU ILLISIBLE SERA REFUSE
SOYEZ PARTICULIEREMENT ATTENTIF AU LIBELLE DE VOS ADRESSES E-MAIL.**